

2341 - Actions sur les paysages

Création d'un verger-école

Rapport n° CP/2012/802

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Département du Bas-Rhin a mis en place un dispositif d'aide à la création de vergers-écoles.

Le Département subventionne la création de vergers écoles par les communes ou les associations et a fixé le taux de son intervention à 40 % du montant de l'investissement portant sur les plantations, plafonné à 15 245 €.

A ce titre, l'association des producteurs de fruits et légumes de Hatten a présenté un dossier pour la création d'un verger école, pour un montant de dépense subventionnable de 1 352,50 € représentant une subvention de 541 € au taux de 40 %.

En cas d'accord de votre part, un crédit total de 541 € serait à prélever sur l'enveloppe suivante :

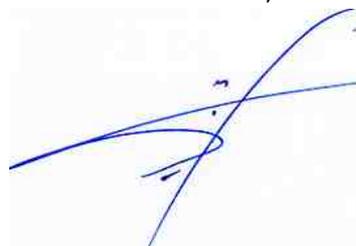
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35658	204-20422-738	1 086,52 €	677,50 €	541,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 541 € à l'Association des Producteurs de Fruits et Légumes de Hatten.

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL